

Contrat AMAP saison automne-hiver 2022-2023

« Miel »



Référent : Vincent Touchet

Les Nobles - 38250 VDL

Tél : 0608300069

Mail : vincent.touchet@wanadoo.fr

<http://amap.villard.free.fr>



Le présent contrat est passé entre les soussignés

Les consom'acteurs/trices, Nom / Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél :

et le producteur : Gaec Grains de Miel - Franck Repellin

2170 route des Chaberts Les Nobles-38250 Villard de Lans

Tél. : 0608819028 / E-Mail : repellin.franck@wanadoo.fr

Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du Gaec Grains de Miel (le producteur Franck Repellin). Le consom'acteur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1 ou 2 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/10, 2è chèque : 15/11.



Types de Miels



Montagne Forêt-Châtaignier Acacia Pissenlit Printemps Lavande et Lavande Fine

Voir la fiche annexe, avec les conditionnements et les prix.

Merci d'écrire dans les cases le type de conditionnement et de miel choisi (vous avez la possibilité de commander plusieurs pots par livraison).

7.10

4.11

2.12

6.01

3.02

3.03

Montant total de la commande : €

Réalisé en 2 exemplaires à le

Signatures : _____ Le consom'acteur

_____ Le producteur